

I. LA BELGIQUE, PRESENTATION DU PAYS

1.1. Une histoire toute jeune

Le 25 août 1830, au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, on donne une représentation de *La Muette de Portici*, opéra d'Auber qui évoquait la révolte du peuple napolitain contre le roi espagnol Philippe IV. Lors du quatrième acte, le ténor commence à chanter :

« Amour sacré de la patrie
Rends-nous l'audace et la fierté
À mon pays, je dois la vie
Il me devra la liberté »

La salle, qui est comble, se laisse gagner par l'enthousiasme du chant et se déchaîne. Les désordres gagnent toute la ville et toutes les couches sociales : les bourgeois comme les ouvriers.

La révolution belge est une révolution éclair¹ qui ne vit pas beaucoup de sang couler puisque, entrés dans Bruxelles le 23 septembre, les Hollandais sont vaincus le 27 septembre, après 4 jours de combats, par les insurgés parmi lesquels on compte des Bruxellois, des Louvanistes, des Tournaisiens et des Liégeois! La révolution en 1830 qui aboutit à la formation d'un gouvernement provisoire le 4 octobre 1830. Après avoir été dépendants des Espagnols, des Autrichiens, des Français et des Hollandais, les Belges proclament l'indépendance de leur pays et organisent les élections du Congrès national.

Les membres de ce conseil décident de faire de la Belgique une **monarchie constitutionnelle, parlementaire et héréditaire**. Alors que l'élaboration de la constitution est entamée, le 4 novembre 1830, les 5 puissances européennes (France, Angleterre, Autriche, Prusse et Russie) ouvrent la *conférence de Londres* afin de régler le sort de la Belgique : **l'indépendance est reconnue** grâce au soutien de la France et de l'Angleterre.

Le 7 février 1831, la **Constitution** est achevée par le Congrès national.

Bien qu'il ne soit pas le premier homme auquel ait songé le Congrès, un seul homme s'impose : le prince *Léopold de Saxe-Cobourg Gotha*, Allemand d'origine mais anglais par alliance et en très bon terme avec la France, se voit offrir la couronne. Il prête serment sur la Constitution le 21 juillet 1831.

Le roi actuel (le sixième) est Albert II.

1.2. Drapeau, capitale et hymne nationale

Drapeau : noir, jaune, rouge

La capitale de la Belgique est Bruxelles (dont nous reparlerons ultérieurement).

Hymne : la Brabançonne

¹ Contrairement à la révolution française qui, elle, a été une lutte de longue haleine ; c'est pourquoi celle-ci a pu devenir un support pour la conscience nationale.

Ô Belgique, ô mère chérie,
À toi nos coeurs, à toi nos bras,
À toi notre sang, ô Patrie !
Nous le jurons tous, tu vivras !
Tu vivras toujours grande et belle
Et ton invincible unité
Aura pour devise immortelle :
Le Roi, la Loi, la Liberté ! (ter)

Sa devise : L'union fait la force

1.3. Données géographiques

- population totale : 10 312 000 habitants
- en Région de Bruxelles-Capitale : 980 000
- en Région flamande : 5 973 000
- en Région wallonne : 3 359 000
- population étrangère : 71 300 (essentiellement Italiens, Marocains, Turcs, Néerlandais, français, et Espagnols)

La Belgique est un tout petit pays, très peuplé : elle compte un peu plus de 10 millions d'habitants pour environ 30 000 km². Il y a en moyenne 332 habitants par km². La France voisine qui est 18 fois plus grande est seulement 5 fois plus peuplée ! Par contre les Pays-Bas au nord comptent un peu plus d'habitants pour une surface semblable.

1.4. Les langues

En Belgique, on parle beaucoup de langues différentes en Belgique. Il y a trois langues officielles: le français, le néerlandais et l'allemand. A ces langues, s'ajoutent les nombreuses langues pratiquées par la communauté étrangère et par les eurocrates (ceci concernant particulièrement Bruxelles).

On parle le français en Wallonie, le flamand en Flandre. Tout à l'est de la Wallonie, à la frontière avec l'Allemagne, se trouvent les cantons de l'est, où l'on parle l'allemand.

La région de Bruxelles-Capitale est bilingue. Tout y est affiché dans les deux langues.

1.5. L'espace

Comme nous l'avons vu, le pays est très peuplé : il y a donc beaucoup de villes. Il faut également dire que les Belges aiment construire. Il est typique de dire du Belge qu'il a une « brique dans le ventre ».

- L'habitat

Dans toute civilisation, l'habitat a toujours été considéré comme nécessité première. L'homme a besoin d'un lieu qu'il fait sien pour s'y protéger de l'agression du monde et y satisfaire ses autres besoins vitaux. D'où l'espace architectural est-il toujours vécu du dedans. Ce qui est spécifiquement belge, c'est que cet espace vise à la fermeture. Cette volonté de s'approprier une portion de l'espace ressemble à un défi désespéré dans un pays à la population dense. Cependant, le Belge, riche ou pauvre, fera tout pour établir le caractère privé des espaces (même si sa maison est une maison « de cité », ou une maison « de rangée »). Il faut donc tracer une frontière entre mien et tien.

« Construire, c'est plus qu'habiter, c'est assurer l'expansion et la stabilisation du moi dans l'espace². » D'où la propagation gangrainante de l'habitat belge.

La Hollande a une densité démographique supérieure à la nôtre. Pourtant, elle a pris soin de circonscrire l'habitat dans des périmètres réservés. Ainsi entre ville et campagne, il y a une véritable différence. Mais en Belgique, ville et campagne se confondent : les routes ne servent pas qu'à traverser mais sont bordées de maisons. Les agglomérations s'y répandent petit à petit...

Il faut aussi imaginer que les réseaux routiers sont toujours éclairés... d'où un facile repérage vu du ciel...

▪ Le relief

[*Idee reçue*] *La Belgique est un plat pays...*

Jacques Brel a chanté son pays comme étant un plat pays. On peut y voir d'immenses étendues planes rabotées par les vents.

Ce qu'il en est vraiment et en chiffres... :

- Trois grandes zones de reliefs qui s'étagent du nord-ouest vers le sud-est, orientées est-ouest et sud-ouest : les plaines, les bas plateaux et les hauts plateaux. Les sommets de ces hauts plateaux constituent une ligne de crêtes dont le point culminant, le Signal de Botrange, atteint 694 m.
- Environ 65 km de côte (Mer du Nord) sur 1450 km de frontière
- Pays frontaliers : Pays-Bas (nord), Allemagne (est), Luxembourg (sud-est), France (sud)

Si, en Belgique, il n'y a pas de vraies montagnes, on ne peut pas vraiment dire que la Belgique est totalement plate.

À la mer et dans le nord du pays, la région est en effet assez plane.

Au centre du pays, il y a quelques collines mais elles ne dépassent pas 150 mètres d'altitude. Les plus hautes se trouvent au sud et à l'est du pays. Le point culminant est le signal de Botrange : 694 m d'altitude!

L'Ardenne est un vieux massif aux formes lourdes et aplanies. Son relief se caractérise par de hauts plateaux entrecoupés de vallées profondes. D'une altitude moyenne de 460 m, ce massif est couvert de forêts. Le point culminant de la

² Cfr KLINKENBERG, *Petites mythologies belges*

Belgique est le signal de Botrange (694 m). C'est un pays rude et pauvre, peu peuplé, où les seules ressources ont longtemps été la culture du seigle puis de la pomme de terre.

Le sillon de la Sambre et de la Meuse est formé par une suite de bassins charbonniers, qui s'étendent dans le Borinage, de Charleroi à Liège, ainsi que de plateaux aux altitudes comprises entre 100 et 200 m.

Le pays de Herve est un plateau caractérisé par un paysage de bocages³. Cet axe hydrographique a permis le développement d'un véritable réseau de transports et a été à l'origine de l'essor industriel de la région.

L'altitude du centre de la Belgique n'est jamais supérieure à 20 m, hormis quelques buttes et collines comme le mont Kemmel (151 m), le mont Saint-Aubert, le mont de l'Enclus. Les rivières y tracent leur cours à travers les alluvions des vallées.

En bordure de la mer du Nord, la Flandre maritime est une étroite bande de terres sablonneuses qui n'est jamais large de plus de 20 km ; à l'abri des dunes, elle couvre pratiquement toute la côte jusqu'à Anvers et le pays de Waes.

La zone côtière est formée par des polders, protégés par des digues et conquis sur la mer entre les XIIIème et XVème siècles. L'intérieur des terres est occupé par des pâturages drainés par des canaux. L'altitude de la plaine côtière ne dépasse jamais 20 m. La côte rectiligne et plate est pauvre en sites portuaires abrités. Ostende et les autres ports toujours menacés d'ensablement ne subsistent que grâce à un drainage constant.

▪ Hydrographie

Le réseau hydrographique est dense, aux divers **cours d'eau naturels** s'ajoutent de nombreux **canaux**. Les principaux fleuves sont l'**Escaut** (Schelde en flamand) et la **Meuse** (Maas). Tous deux prennent leur source en France et, d'une manière générale, sont navigables dans toute la Belgique : la Meuse, est longue de 925 km et sujette à des crues de printemps. Elle se jette en mer du Nord sur le territoire néerlandais. Sur l'Escaut, la principale voie navigable de Belgique longue de 435 km, se trouvent les ports d'Anvers et de Gand. La marée remonte l'Escaut jusqu'à Gand, à 170 km de son embouchure.

▪ Le climat

La Belgique est exposée aux influences adoucissantes de l'Atlantique et des vents d'ouest. Le **climat tempéré** est **doux et humide** avec de faibles écarts thermiques. À l'intérieur des terres, à l'écart des influences maritimes modératrices, l'amplitude thermique augmente considérablement. Dans l'Ardenne, les étés chauds et pluvieux alternent avec des hivers froids et longs : on compte entre 100 et 120 jours de gel par an. Les fortes précipitations se limitent presque exclusivement aux régions d'altitude élevée et le long des côtes. Le **brouillard et le crachin** y sont **fréquents**, et avril et novembre sont des mois particulièrement pluvieux.

³ Type de paysage, formé de prés clos par des levées de terre plantées d'arbres.

La **température moyenne annuelle** de la Belgique est de **8,3 °C**. À Bruxelles, elle est de 10 °C ; la moyenne de janvier est de 2,2 °C, celle de juillet de 17,8 °C.

Les **précipitations moyennes annuelles** pour l'ensemble du pays sont de **780 mm par an** soit un peu plus de 2 mm par jour.

Le soleil brille 1533 heures par an soit 4h ¼ par jour

=> Températures modérées, souvent nuageux et des averses régulières

▪ NB : les belgicisms

Il drache → belgicisme **c'est-à-dire mot couramment adopté en Belgique et à l'étranger pour désigner les particularités (lexicales, sémantiques, phonétiques ou syntaxiques) du français de Belgique**

Exemples:

Avoir difficile : avoir des difficultés (wallon)

Blinker : briller (du néerlandais *blinken*)

Aller à la toilette : aller aux toilettes

Heure de fourche : heure entre deux activités prévues officiellement (exemple : entre deux heures de cours)

Dans la taxonomie (règles de classification) des belgicisms, on peut citer :

- les belgicisms phonétiques : ui/oui, confusion de un/in, w prononcé wé
- les belgicisms archaïques (héritage de l'histoire et des occupations successives : septante, nonante »)
- vocabulaire : souper
- belgicisms « administratifs » : féminisation des noms, bourgmestre, athénée, échevin, auditoire (cfr histoire)

cfr *Le mal du pays*, s.v. belgicisme

En revenant de l'aubette, après avoir ramené les vidanges chez le légumier, la femme à journée a perdu la loque à reloqueter par sa lichette devant le feu ouvert et a failli tomber faible en prenant les poussières car elle attend famille; puis elle a fait blinker les cuivres sans boire le café ni aller à la cour pour ne pas mettre ses crolles à plat tant il a draché tout l'avant-midi.

En revenant du kiosque, après avoir ramené les bouteilles consignées chez l'épicier, la femme de ménage a perdu la serpillère par son cordon⁴ devant la cheminée et a failli s'évanouir en époussetant car elle est enceinte; puis elle a fait briller les cuivres sans prendre le café (sans prendre le goûter) ni aller aux toilettes (dehors) pour ne pas aplatiser ses boucles (de cheveux) tant il a plu toute la matinée.

⁴ Lichette: attache, chaînette, cordelière, cordon cousu au col d'un vêtement ou sur une serviette et servant à la suspendre.

1.6. La religion

Environ 75 % de la population est catholique, mais cette proportion, ainsi que la fréquentation des églises, tend à baisser. La liberté de culte est garantie par la Constitution. Le protestantisme et le judaïsme sont pratiqués par moins de 1 % de la population